

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2023 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **60 682 292 Dinars**, un actif net de **60 505 201 dinars** et un bénéfice de la période de **883 099 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les disponibilités représentent 20,522% de l'actif total au 30 Juin 2023, dépassement du seuil de 20 % fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 03 Août 2023

Le Commissaire aux Comptes :
Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/06/2023
(Exprimé en dinars)

		30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
ACTIF				
Portefeuille-titres		48 196 782	49 033 307	50 048 187
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	15 867 743	17 034 084	17 885 891
Emprunt d'Etat	3.2	32 329 039	30 243 750	31 703 935
Titres OPCVM		-	1 755 473	458 361
Placements monétaires et disponibilités		12 453 382	42 426 938	18 614 004
Placements monétaires		-	18 022 371	4 945 577
Disponibilités	3.3	12 453 382	24 404 567	13 668 427
Créances d'exploitation	3.4	32 128	73 741	22 889
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		60 682 292	91 533 986	68 685 080
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.5	141 596	208 794	165 560
Autres Créditeurs divers	3.6	35 495	2 643	5 978
TOTAL PASSIF		177 091	211 437	171 538
Capital	3.7	58 811 901	88 701 180	64 737 932
Sommes Distribuables	3.8	1 693 300	2 621 369	3 775 610
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		1 693 300	2 337 492	4 814 193
Régul résultat distribuable de la période		-	283 877	-1 038 583
ACTIF NET		60 505 201	91 322 549	68 513 542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 682 292	91 533 986	68 685 080

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/04/2023 au 30/06/2023

(Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	894 305	1 720 883	995 553	1 667 740	3 336 412
Dividendes/ Titres OPCVM		64 529	64 529	230 461	230 461	230 461
Revenues des obligations de sociétés		742 915	1 483 586	678 230	1 264 511	2 757 551
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	172 768	86 861	172 768	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	240 617	404 811	728 768	1 142 042	2 528 277
Total des revenus de placements		1 134 922	2 125 694	1 724 321	2 809 783	5 864 689
Charges de gestion des placements	4.3	-169 128	-327 799	-247 695	-427 334	-918 208
Revenus Nets des placements		965 794	1 797 895	1 476 626	2 382 449	4 946 481
Autres charges d'exploitation	4.4	-33 456	-65 556	-26 069	-44 957	-132 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		932 338	1 732 339	1 450 557	2 337 492	4 814 193
Régularisation du résultat d'exploitation		-75 884	-39 039	-67 333	283 877	-1 038 583
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		856 454	1 693 300	1 383 224	2 621 368	3 775 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		75 884	39 039	67 333	-283 877	1 038 583
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 456	-2 460	-838	-2 700	-1 676
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-45 783	-33 319	-201 924	-184 487	-138 973
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		883 099	1 696 560	1 247 794	2 150 304	4 673 544

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/04/2023 au 30/06/2023

(Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	883 099	1 696 560	1 247 794	2 150 304	4 673 544
Résultat d'exploitation	932 338	1 732 339	1 450 557	2 337 492	4 814 193
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 456	-2 460	-838	-2 700	-1 676
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-45 783	-33 319	-201 924	-184 487	-138 973
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 854 421	-9 704 901	-4 317 554	18 188 576	-7 143 670
Souscriptions	26 963 331	50 187 272	27 540 952	59 652 129	175 556 463
- Capital	24 985 244	46 750 186	25 516 327	55 596 050	161 325 710
- Régularisation des sommes non distribuables	1 455 848	2 728 574	1 339 827	2 978 543	8 510 712
- Régularisation des sommes distribuables	522 240	708 511	684 798	1 077 536	5 720 041
Rachat	-29 817 752	-59 892 172	-31 858 506	-41 463 553	-182 700 132
- Capital	-27 612 229	-55 885 315	-29 544 771	-38 615 524	-167 154 669
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 607 400	-3 259 308	-1 561 605	-2 054 370	-8 786 839
- Régularisation des sommes distribuables	-598 123	-747 550	-752 131	-793 660	-6 758 624
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 971 322	-8 008 341	-3 069 760	20 338 881	-2 470 126
ACTIF NET					
En début de période	62 476 523	68 513 542	94 392 308	70 983 668	70 983 668
En fin de période	60 505 201	60 505 201	91 322 548	91 322 548	68 513 542
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	524 181	582 767	837 073	638 000	638 000
En fin de période	500 533	500 533	798 901	798 901	582 767
VALEUR LIQUIDATIVE	120,882	120,882	114,310	114,310	117,566
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,626%	5,687%	5,497%	5,530%	5,669%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 JUIN 2023

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Juin 2023.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30/06/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 796 404	6,27
EN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 356 503	3,89
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 352 000	8,85
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 297 995	8,76
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 217 951	8,62
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 102 131	8,43
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	6 000	600 000	612 256	1,01
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 508 175	4,15
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 572 055	2,60
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	513 570	0,85
Total Emprunts d'Etat BTA			31 177 500	32 329 039	53.43

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

3.3. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2023 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PLACEMENT A TERME	-	5 059 589	-
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	12 453 382	19 344 978	13 668 427
Total des disponibilités	12 453 382	24 404 567	13 668 427

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2023 se détaille comme suit :

3.4. Créances d'exploitation :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	27 489	73 741	22 889
AUTRES	4 639	-	-
Total des créances d'exploitation	32 128	73 741	22 889

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2023 se détaille comme suit :

3.5. Opérateurs créditeurs :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
GESTIONNAIRE	12 641	19 409	14 946
DEPOSITAIRE	36 845	54 111	43 033
DISTRIBUTEUR	92 110	135 274	107 580
Total des opérateurs créditeurs	141 596	208 794	165 559

3.6. Autres créditeurs divers :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PROVISION CHARGE A PAYER	24 920	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	5 057	7 763	5 978
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-	<5 120>	-
TCL	5 518	-	-
Total des autres créditeurs divers	35 495	2 643	5 978

ACTIF NET :

3.7. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2023 au 30 Juin 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022	
Montant	64 737 932
Nombre de titres	582 767
Nombre d'actionnaires	99
Souscriptions réalisées	
Montant	46 750 186
Nombre de titres	420 843
Nombre d'actionnaires entrants	15
Rachats effectués	
Montant	-55 885 315
Nombre de titres	-503 077
Nombre d'actionnaires sortants	-12
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-33 319
Régularisation des sommes non distribuables	7 575
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 775 610
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-538 308
Frais de négociation de titre	-
Capital au 30 Juin 2023	
Montant en nominal	58 811 901
Nombre de titres	500 533
Nombre d'actionnaires	102

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.8. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Juin 2023 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat Distribuable des périodes antérieures	-	-	-
Résultat Distribuable de la période	1 732 339	2 337 492	4 814 193
Régularisations du résultat distribuable de la période	<39 039>	283 877	-1 038 584
Total des sommes distribuables	1 693 300	2 621 389	3 775 610

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>1/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes/Titres OPCVM	64 529	64 529	230 461	230 461	230 461
Revenus des obligations des sociétés	742 915	1 483 586	678 230	1 264 511	2 757 551
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	172 768	86 861	172 768	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	894 305	1 720 883	995 552	1 667 740	3 336 412

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>1/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus des placements à terme	-	-	145 489	287 830	385 793
Revenus du compte rémunéré	8 736	17 893	-	-	34 881
Revenus des certificats de dépôt	84 121	138 765	95 046	365 979	985 698
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Revenus des pensions livrées	147 760	248 153	488 233	488 233	1 121 905
Total des Revenus des placements monétaires	240 617	404 811	728 768	1 142 042	2 528 276

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du 01/04/2022</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>1/01/2022</u> <u>au</u> <u>1/12/2022</u>
Rémunération du distributeur	92 918	180 092	136 084	234 777	504 463
Rémunération du gestionnaire	39 041	75 669	57 178	98 646	211 959
Rémunération du dépositaire	37 168	72 037	54 433	93 911	201 785
Total des charges de gestion de placements	169 128	327 799	247 695	427 334	918 208

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2023</u> <u>au 30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2022</u> <u>au</u> <u>30/06/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/06/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	15 617	30 268	22 871	39 458	84 784
Services bancaires & assimilés	9	18	5	11	9 597
TCL	5 090	9 951	3 193	5 488	11 907
IMPOT & TAXES	-	400	-	-	400
Jetons de présence	12 740	24 920	-	-	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	33 456	65 556	26 069	44 957	132 288

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.